

EXALEX acceptée à une très faible majorité

Dimanche, 21. mai 2017

De: Catherine Friedli



La population fribourgeoise attachée au service public, le message est clair : la sortie du personnel de l'HFR de la LPers est mort-née

Plus de 47% de la population fribourgeoise a refusé la nouvelle Loi sur l'assurance immobilière, la prévention, les secours en matière de feu et d'éléments naturels (ECALEX) ; trois districts l'ont rejetée (Sarine, Gruyère, Glâne).

Malgré les moyens démesurés utilisés par l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) et l'Etat de Fribourg – un courriel appelant le personnel à accepter la Loi a été envoyé à l'ensemble de la fonction publique quelques jours avant le vote – la population fribourgeoise a clairement montré son attachement au service public. Sachant que l'ECAB n'est pas l'institution qui est la plus représentative du service public, loin de là, ce résultat très serré constitue une victoire en soi pour les organisations du personnel. L'ampleur du refus d'ECALEX est également un avertissement au Conseil d'Etat. La population fribourgeoise est fatiguée des multiples attaques contre le service public auxquelles on a assisté ces dernières années : mesures d'économies, fermetures de sites hospitaliers, privatisations, licenciements dans certains services de l'Etat, remise en cause des hôpitaux publics. **De fait ce résultat signe également la mort du projet de la Direction de l'Hôpital fribourgeois (HFR) et d'une partie du Conseil d'Etat de supprimer la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers) à l'HFR. Un tel projet n'aurait, sans aucun doute, aucune chance en votation.**

Le combat pour le maintien de la LPers, attaquée de toutes parts, se poursuit pour le SSP. Il faudra désormais combattre les deux motions déposées coup sur coup ce printemps visent la démanteler. La motion Kolly/Collaud

demande une révision totale de la LPers, afin de revoir notamment le système des paliers et de faciliter les licenciements. La motion Wuthrich/Bapst souhaite carrément supprimer la LPers à l'HFR pour la remplacer par une convention collective de travail.